

## MÉTHODOLOGIE

Créé en 2005, Bossfield Financial Institutions met au service de ses clients et de ses candidats une structure réactive uniquement dédiée à la Finance.

Nous effectuons les recrutements par approche directe, afin d'augmenter les chances de faire correspondre les compétences des candidats présentés avec les besoins techniques définis par l'entreprise. Au-delà de l'aspect technique, nous cherchons systématiquement à favoriser l'adéquation entre la culture de l'employeur et de son équipe d'une part, et la personnalité du futur collaborateur recruté d'autre part.

Notre méthodologie est la suivante :

- Nos consultants entretiennent de façon suivie un réseau personnel de candidats et de clients dans le domaine de la finance,
- Ils ont systématiquement accès au réseau des autres consultants, eux aussi spécialisés dans le domaine de la finance,
- Ils continuent à développer ce réseau spécialisé par le recours systématique à l'approche directe pour toute nouvelle mission,

- Ils veillent à accorder autant de considération aux candidats qu'aux clients. Ils restent présents aux côtés des deux parties tout au long du processus, se tenant à leur disposition pour tout conseil ou pour faire passer certains messages. Ils s'engagent à tenir les candidats systématiquement informés des suites données à leurs candidatures.

- Ils accompagnent les deux parties dans la conclusion du recrutement : la décision finale du candidat, notamment dans le cadre d'une approche directe, est bien souvent incertaine et hésitante jusqu'au dernier moment.

Notre rôle, à ce stade sensible, est de faire part à notre client et au candidat pressenti des interrogations et hésitations réciproques afin d'y apporter des réponses précises et objectives. Ce rôle crucial, qui peut faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre, ne peut se faire que s'il existe un véritable rapport de confiance entre le consultant et le client d'une part, et entre le consultant et le candidat d'autre part.

- Ils s'informent de façon permanente sur les évolutions :
  - des organisations des entreprises,
  - des fonctions et des compétences requises,
  - des formations spécifiques,
  - des rémunérations.